

## ENGAGEMENTS RESPECTIFS

## VAE CQP ELCTRICIEN DU SPECTACLE

La VAE est une procédure qui vise à prouver l'acquisition de compétences en lien avec un métier et ses activités professionnelles.

La certification encadre l'évaluation de ces compétences à travers un référentiel.

Une démarche VAE n'est pas une démarche administrative mais de reconnaissance des acquis par l'expérience professionnelle du candidat. Si elle demande du temps, de l'engagement et des preuves, elle est surtout l'opportunité d'une réflexion sur son parcours professionnel.

Le candidat devra prouver ses capacités professionnelles dans le domaine du rigging en décrivant précisément les connaissances et savoir-faire qu'il met en œuvre dans son travail, à la fois par écrit dans un dossier qu'il faudra rédiger et lors du passage de l'examen (QCM, mise en pratique et entretien avec le jury).

C'est pour cette raison que la VAE est une démarche formatrice : le candidat va apprendre de lui-même en analysant ses pratiques, ses raisonnements, ses méthodes.

### Engagements du candidat

#### 1. Constitution du dossier :

Le candidat doit constituer un dossier de validation comprenant les pièces justificatives nécessaires pour prouver son expérience professionnelle en lien avec le diplôme ou la certification visée.

Cette grille d'auto-positionnement qui lui est personnelle vous donnera une première indication sur vos chances de réussir ce CQP par la VAE.

#### 2. Rédaction du dossier de validation des acquis de l'expérience :

Le candidat doit compléter une grille d'auto-positionnement décrivant son expérience, ses compétences et leur acquisition. Il doit également compléter son dossier de validation des acquis de l'expérience qui sera examiné par le jury de validation.

#### 3. Préparation de l'examen :

Le candidat doit se préparer à l'examen et à l'entretien avec le jury.

**ENGAGEMENTS RESPECTIFS****VAE CQP ELCTRICIEN DU SPECTACLE****Engagements de Rig'Up Formation****1. Accompagnement du candidat :**

Rig'Up formation propose un accompagnement au candidat tout au long de sa démarche de VAE. Cet accompagnement peut prendre la forme de conseils, de formations complémentaires, d'ateliers collectifs et individuel d'aide à la rédaction du dossier validation des acquis de l'expérience.

**2. Demande de recevabilité :**

Rig'Up formation propose d'aider le candidat à compléter son dossier de demande de recevabilité. En complément de votre demande de recevabilité et dans les 2 mois qui suivront l'envoi de votre demande de recevabilité, l'organisme de formation habilité vous convoquera pour :

- Un test de connaissances indicatif lié au rigging, via un QCM. Il sera utilisé en vue de votre positionnement et votre orientation. Les résultats ne seront pas communiqués au jury.
- Un entretien d'orientation.
- Si vous n'avez pas rempli la grille d'auto-positionnement, nous vous proposerons habilité lors de l'entretien d'orientation pour compléter avec vous l'évaluation de vos chances de réussite au CQP par la VAE.

L'organisme de formation habilité vérifiera vos preuves d'expérience en rapport avec les activités du CQP et des preuves relatives aux exigences réglementaires (SST, préparation à l'habitation BR). Il appréciera votre demande de recevabilité, les résultats de l'évaluation des savoirs et de l'entretien d'orientation.

Il vous orientera :

- A compléter le dossier de VAE du CQP es
- ou vers une autre certification dans un autre domaine ou un bilan de compétences
- ou vers une expérience professionnelle ou une formation complémentaire en vue d'obtenir le CQP électricien du spectacle.

**3. Mise en place de l'examen :**

Rig'Up formation est responsable de la mise en place de l'examen (QCM écrit, mise en situation reconstituée et entretien du candidat). Le jury est composé d'experts du domaine de l'électricité du spectacle.

**4. Délivrance de la certification :**

Si le candidat réussit sa démarche de VAE et son examen la CPNEF-SV sera chargée de lui délivrer le CQP électricien du spectacle suit à l'avis du jury de validation.